Résolution sur le Renouvellement du Mandat de la Commission d’enquête sur la situation dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d’Éthiopie - CADHP/RES. 521 (LXXII) 2022

Aoû 11, 2022

La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission), réunie en sa 72ème Session ordinaire, tenue virtuellement, du 19 juillet au 02 août 2022:

**Rappelant**la Résolution CADHP/Rés. 482 (EXT. OS/XXXII) 2021 sur la Mission d’établissement des faits dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d’Éthiopie ; les Résolutions CADHP/Rés. 487 (EXT. OS/XXXIV) 2021, CADHP/Rés. 494 (LXIX) 2021 et CADHP/Rés. 512 (LXX) 2022, sur le Renouvellement du Mandat de la Commission d’Enquête sur la situation dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d’Éthiopie (Commission d’Enquête) ;

**Notant**le travail accompli, à ce jour, par la Commission d’enquête et la nécessité de conclure ses travaux ;

**Considérant**l’expiration du mandat de la Commission d’enquête, le 12 août 2022 ;

## 

**La Commission**décide de prolonger le mandat de la Commission d’Enquête pour une période supplémentaire de trois (3) mois, à compter du 12 août 2022.

**Fait virtuellement, le 02 août 2022**